

# BULLETIN MUNICIPAL N°89

## SAINT CLEMENT LES PLACES

DECEMBRE 2024



L'année 2024 arrive à sa fin. Suite aux élections européennes et surtout suite aux élections législatives au mois de juin, la vie politique est bien mouvementée. En tant qu'élus, nous agissons au niveau local pour le bien-vivre, le bien-être de nos habitants, dans la mesure de nos moyens. Ce sont ces « petites choses » qui améliorent notre vie quotidienne ou égailent nos journées !

Dès le début du mandat l'équipe municipale avait souhaité que notre éclairage public soit plus économique et performant. Mais la compétence de l'éclairage public incombe au Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER). Aussi c'est dans cette perspective que le SYDER a accompagné notre commune dans une démarche performancielle. Une centaine de luminaires a été changé, les ampoules dites classiques ont ainsi été remplacées par des ampoules Led. A terme ce type d'installations permettra d'intégrer de nouvelles technologies telles que des dispositifs de contrôle à distances, de détection de présence...

Ce début novembre marque l'ouverture tant attendue du restaurant « L'Ail en Ch'mise » ; Sarah et Paolo vous serviront des repas cuisinés avec des produits locaux. Plein de réussite à eux !

Décembre est le mois où des illuminations sont installées. Quelques achats supplémentaires pour décorer notre village ont été faits. Un merci particulier pour les élus qui donnent de leur temps pour égayer notre village. Notre bourg va être animé : le marché de Noël, la fête du 8 décembre et l'Agri Light Tour le 21 décembre.

Belles fêtes de Noël, bonne fin d'année à toutes et tous et je vous retrouve le dimanche 5 janvier à la salle d'animation pour la présentation de mes vœux et l'accueil des bébés nés en 2024.

Le Maire, Patricia BLEIN

## **Les vœux du maire :**

Madame le Maire vous invite à la salle d'animation le dimanche 5 janvier 2025 à 11h pour vous présenter ses vœux pour la nouvelle année 2025, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

## **Distributions des sacs poubelles au local technique (en dessous de la salle d'animation) :**

La distribution des sacs poubelles se fera le Vendredi 10 Janvier de 14h à 19h et le Samedi 18 Janvier de 9h à 12h

*Aucune distribution ne sera faite en dehors de ces horaires  
Vous pouvez faire prendre vos sacs par une tierce personne.*

## **Panneau Lumineux**

Nous invitons les associations à transmettre leurs informations par le mail de la mairie.

*mairie@saintclementlesplaces.fr*

## **Bus France Service**

Depuis le mois d'août 2023, notre village reçoit chaque mois le BUS FRANCE SERVICE de la communauté de commune. Toutefois, beaucoup de passages ont été annulés à cause d'arrêts maladie du personnel.

Nous vous communiquerons ultérieurement les dates de passage de l'année 2025 sur le panneau lumineux et sur Facebook.

## **Agence Postale**

Nous vous informons la mise à disposition au public à l'agence postale d'un poste informatique et d'une imprimante.



Fanfare l'Etoile de  
St Clément



MJC  
les Débrouillards



Les chasseurs de  
St Clément



**Rejoignez nous le**


*8 décembre*

**à partir de 18h30**

**Sur la place des potiers**



pour partager un moment chaleureux

et lumineux ! 

**Sur place:**



crêpe



hot dog



bière



Vin chaud



Boisson



# Agri Light Tour

SEMONS  
L'AVENIR  
CULTURE, INNOVATION, DÉVELOPPEMENT

NOS CAMPAGNES S'ILLUMINENT

21 Décembre 2024

15 H

Halle aux Veaux  
St Laurent de Chamousset  
*Animations enfants, Marché  
producteurs, dégustation,  
Buvette, et des surprises !*

18 H

St Clément les places  
*Fanfare, Buvette, spectacle de danse  
et des surprises !*

20 H

Chambost Longessaigne  
*Fanfare, Buvette*  
*Restauration : Brasero  
campagnard (18€ / 10€ -12ans)  
inscription obligatoire*

A partir de  
17h30  
Parade  
tracteurs  
lumineux

Informations et  
inscription repas  
(scannez le QR  
code)





# Signature Partenariat Territorial à Saint-Romain-en-Gal

Cette année encore le Département du Rhône a renouvelé son dispositif de partenariat territorial visant à soutenir les communes.



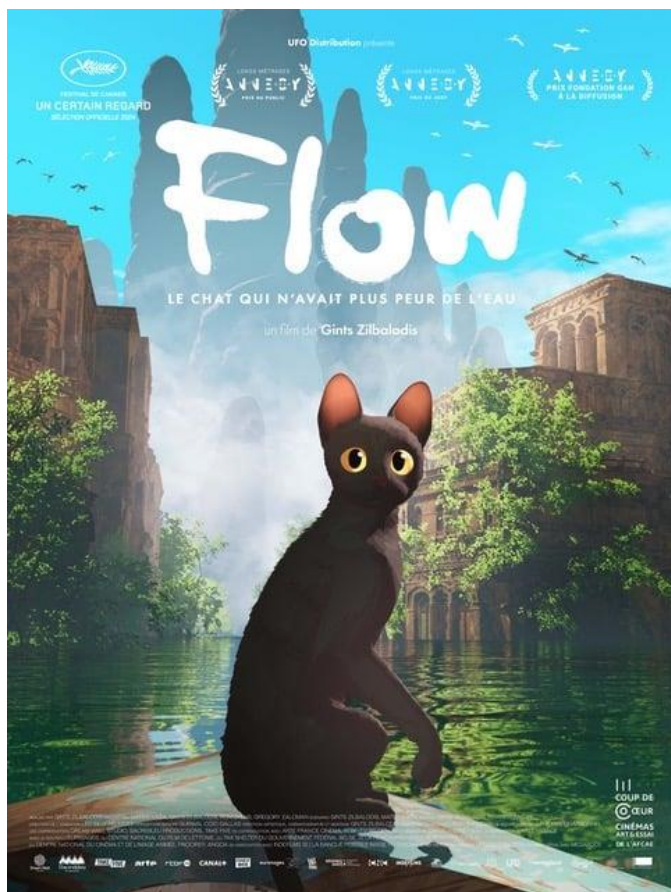
Dans le cadre de l'appel à projets 2024, Monsieur le Président du Département du Rhône, Monsieur Christophe Guilloteau et les conseillers départementaux, Madame Catherine Lotte et Monsieur Morgan Griffon, ont invité une partie des maires du département du Rhône pour la signature de la convention le lundi 25 novembre à la salle polyvalente « Louis Patard » à SAINT-ROMAIN-EN GAL

Pour notre commune une subvention de 30 000.00 € est allouée pour la requalification et l'apaisement de la traversée du bourg.

# PROGRAMME CINÉMA

Samedi 14 Décembre

17 h - Flow le chat qui n'avait plus peur de l'eau  
à partir de 8 ans



20 h 30 - L'amour Ouf



*Les Conscrits de la 5 sont de retour !*



La Classe en 5 organise une vente à emporter de Tartiflette le Samedi 8 Février 2025 à partir de 10h00 sur la place du village.

Plus d'informations à venir...

« La 5 c'est la Classe »





Samedi 2 Novembre, nous fêtons l'inauguration de L'ail en Ch'mise avec toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette aventure ! Nous voulons remercier tout le monde pour cette super toute première soirée du restaurant qui en verra d'autres.

Un merci tout particulier à France et Michel pour nous avoir transmis un bel outil de travail et pour leur gentillesse infinie !



Un grand merci aussi à tous les fournisseurs, grâce à qui nous pourrons vous proposer des p'tits plats avec des produits super locaux et de qualité.

**Maintenant c'est parti, nous sommes prêts à vous accueillir avec joie et gourmandises**



# LA VIE AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE

St Clément autrefois  
13 octobre 2024

Depuis quelque temps déjà, Gisèle Basset ne faisait pas mystère de son désir de transmettre :  
-"J'ai vécu toute ma vie au bourg de St Clément, et je me souviens de tout, depuis avant la guerre de 39-45. Je voudrais bien, sans trop tarder, (sourire entendu !) raconter le village autrefois."

Belle idée, louable et très intéressante. Mais quelle structure pourrait organiser cela, et sous quelle forme ? Les bonnes idées font toujours leur chemin, elles savent parfaitement où aller et sont parfois aidées par le hasard.



Un message de Frédéric Blanc arrive avec le printemps à la bibliothèque. Frédéric est fils d'un couple d'instituteurs ayant travaillé à l'école communale de St Clément entre 1968 et 1976. Il propose de venir dédicacer le livre de souvenirs d'enfance qu'il a écrit puis publié : "Partout où nous irons".

Il y fait la part belle à ses jeunes années dans cette école. Ses parents, son frère aîné et lui habitaient, comme il était d'usage encore en ces années-là, dans l'appartement au-dessus des classes. Et le cerisier de la cour de récréation a charpenté les premières années de sa vie. De St Clément, il ne garde que des souvenirs heureux, joyeux et attendris.

Ah ? En ajoutant la dédicace de Frédéric, l'affaire prend tournure. Avec une petite expo de photos et objets anciens du village, le tour sera joué ! Car la belle équipe soudée de la bibliothèque est partante et se met aussitôt au travail. C'est bien l'un des rôles d'une bibliothèque municipale, que de rassembler les mémoires locales et les diffuser.

Comment s'y prendre ? L'idée est claire pour notre aînée. Elle voudrait faire une visite à pied du village actuel, en expliquant de vive voix à quoi il ressemblait dans le passé. Presque superposer les débuts des deux siècles !

Deux ou trois réunions de l'équipe plus tard, pour gérer l'organisation matérielle, et après une petite recherche dans les archives communales, voilà quelques 80 personnes de tous âges, le dimanche 13 octobre, à la cime du bourg, sous un beau soleil complice, prêts à dévaler le temps.

Gisèle au micro nous tient en haleine, en parcourant la montée du charron, la rue étroite, la grande rue et le haut du chemin du lavoir jusqu'à la place de la mairie. Pour quelques instants, les fermes, les commerces, les artisans, les cafés et restaurants retrouvent leurs places anciennes. Quelques anecdotes savoureuses font revivre certains personnages hauts en couleurs de l'époque !

Auparavant, Frédéric, très attendu, a dédié tous les livres qu'il avait apportés. Et les échanges sont allés bon train devant les photos et les objets parfois surprenants de l'expo, prêtés avec gentillesse par diverses personnes. Nous les remercions de leur confiance.

De retour à la bibliothèque, une table extérieure chargée de boissons et de bons gâteaux maison préparés et offerts par l'équipe, attend les promeneurs. Tout le monde se régale.

Soudain le clocher, comme pour ponctuer l'évènement, et en hommage aux temps passés qu'il a bien connus, se met à carillonner !!!

*Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin, à ces moments hors du temps.*

Des idées rebondissent çà et là :

- "Il faudrait faire la même chose, mais pour la campagne !"
- "Ce serait intéressant d'aller interviewer madame Godde et madame Sève, qui ont aussi beaucoup de choses intéressantes à raconter".
- "Et si on prolongeait cette rencontre entre passé et présent, par une veillée, dehors, aux beaux jours... Chacune chacun pourrait dire son mot, et, pourquoi pas, en patois ....

Si vous le souhaitez, venez en parler à la bibliothèque aux heures d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h et Mercredi et Vendredi de 16h30 à 18h

### **Infos complémentaires :**

- Au convivial repas des aînés, le 23 novembre, les personnes qui n'étaient pas présentes à "St Clément autrefois" le 13 octobre, ont eu le plaisir de découvrir les photos d'archives de l'exposition.
- Frédéric Blanc revient à St Clément début décembre pour dédicacer une série de ses livres, qui feront partie du colis des aînés. Il remercie l'équipe municipale pour ce choix.
- Vous pouvez venir consulter ou emprunter à la bibliothèque l'exemplaire de "Partout où nous irons", que Frédéric a offert à la bibliothèque.
- "La vie à St Clément dans les années 39-50" de Lucien Maigret est à consulter à la bibliothèque.
- Un compte-rendu détaillé sera rédigé, imprimé et consultable également à la bibliothèque courant février 2025.

L'équipe bénévole de la bibliothèque.







# KDANSE



C'est reparti pour une nouvelle saison pour KDanse avec ses 180 danseurs. L'équipe d'animation s'est étoffée autour de Kim NICASTRO avec l'arrivée d'Anne-Marie Ohlicher, Serge Kinkingnehun et Charline Garel. Avec toujours à ses côtés, Les Aléas (Léa Chillet et Alexis de Saint Jean), Kim Ponchon, Lisa Viannay et Virginie Magat. L'association s'enrichit cette année encore de nouvelles disciplines telles que la danse classique le samedi matin et la capoiëra le mercredi.

Une page s'est désormais tournée après nos spectacles de juin avec *Moi au carré*, pour laisser entrer les danseurs dans un monde plein de magie ...



Les cours de danse voltige et de cerceau aérien sur la commune de Montrottier se poursuivent. Les spectacles du 25 mai 2024 ont rencontré une nouvelle fois un vif succès !



## A VOS AGENDAS !

- « **Agri Light tour** » samedi 21 décembre 2024 KDanse sera présente lors de cette animation organisée par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs à Saint Clément et Saint Laurent et sur le char ! 😊



# **CHASSE COMMUNALE**

Les chasseurs de St Clément organisent de nouveau leur concours de Belote le Dimanche 2 Mars à 14h à la Salle d'animation.



## **ASSOCIATION FOYER RURAL**

### **CINEMA**

Le cinéma vous accueille en proposant 2 films, les samedis de tournage, le premier à 17 h pour les enfants avec des films d'animation et le second à 20 h 30, films choisis en partenariat avec le cinéma des Monts du Lyonnais.

Nouveauté 2025 : vous allez pouvoir régler vos entrées par carte bancaire, ce qui facilitera votre accès, plus besoin de monnaie....

Les prochains films programmés

Le 28 déc à 20 h 30 – en fanfare

Le 11 janvier à 17 h – Niko le petit renne, mission père Noël

Le 11 janvier à 20 h 30 – Saint Ex

### **ACTIVITES PHYSIQUES**

Les séances des activités physiques ont repris le mercredi matin avec comme intervenante E. Godard et la nouveauté pour cette saison, est la création d'un groupe enfant le mardi à 17h.

# LE FOYER RURAL



## Le Cinéma Itinérant

Le cinéma vous accueille en proposant 2 films, les samedis de tournage, le premier à 17 h pour les enfants avec des films d'animation et le second à 20 h 30, films choisis en partenariat avec le cinéma des Monts du Lyonnais. Nouveauté 2025 : vous allez pouvoir régler vos entrées par carte bancaire, ce qui facilitera votre accès, plus besoin de monnaie...

Les prochains films programmés

**Le 14 déc à 17 h :** Flow

**Le 14 déc à 20 h 30 :** L'amour ouf

**Le 20 déc à 14 h ;** Le grand Noël des animaux (séance pour l'école de St Clément)

**Le 28 déc à 17 h :** Vaiana 2

**Le 28 déc à 20 h 30 :** en fanfare

**Le 11 janvier à 17 h :** Niko le petit renne, mission père Noël

**Le 11 janvier à 20 h 30 :** Saint Ex

## LE YOGA

**LES SÉANCES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ONT REPRIS LE MERCREDI MATIN AVEC COMME INTERVENANTE ELODIE GODARD ET LA NOUVEAUTÉ POUR CETTE SAISON, EST LA CRÉATION D'UN GROUPE ENFANT LE MARDI À 17 H . POUR TOUTES QUESTIONS N'HÉSITEZ À NOUS INTERPELLER.**





# RANDONNÉE ST CLÉMENTAISE

Amateurs de la randonnée, rejoignez-nous.

## *Rappel*

Les jeudi des semaines paires nous vous attendons à 13h30 places des fontaines pour une randonnée (environ 12 kms) sur la commune, ou en déplacement dans les villages alentours.

## **Plus de renseignements contacter :**

- Jeanine : 06.43.02.29.67
- Odile : 06.60.51.15.50





## LE CLUB DU 3ÈME AGE

Comme chaque jeudi des semaines impaires les membres du « club notre temps » se sont retrouvés au foyer rural le 21 novembre 2024 pour fêter les anniversaires de Blandine NOTIN (90 ans), Suzanne BENOIT (70 ans), Daniel FOL (70 ans) et Odile SEVE (60 ans). L'évènement a été célébré par des chants avec gâteaux et boissons.



Le jeudi 5 décembre les membres du club se retrouveront au restaurant « l'ail en ch'mise ».

Pour tout renseignement concernant le club, vous pouvez me contacter au 04-74-26-36-98.

La présidente : Michelle CHALANDON



# Une nouvelle année scolaire

Comme tous les ans nous avons pu profiter d'une rentrée festive en musique grâce à la fanfare l'Étoile.

## L'équipe pédagogique

Cette année l'école du village est composée de trois classes et accueille 68 élèves.

- 17 élèves en TPS/PS/MS/GS avec Aline TRANCHANT et Déborah MOULIN (ATSEM)
- 26 élèves en CP/CE1/CE2 encadrés par deux enseignantes, Emmanuelle COCHET et Mathilde DEVAUX.
- 25 CM1/CM2 avec Caroline FESSY

Une étudiante en service civique et trois AESH ont rejoint l'équipe cette année.

## Les projets de ce début d'année

Le projet de l'école dehors se poursuit grâce au prêt du petit bois par M. BASSET.

Le jeudi matin, les élèves de maternelle commencent la matinée en musique avec Camille, musicienne intervenante de l'école de musique.



Comme tous les élèves Saint-Clémentais sont des artistes en herbe, la classe de CM participe au projet « À table » avec la compagnie TADAM en partenariat avec l'école de musique, le collège de Sainte-Foy L'Argentière et l'école de Montrotier.

La restitution aura lieu le samedi 24 mai à 14h à la salle d'animation de St Clément.



Le scrabble est pratiqué une fois par mois à l'école, sept élèves sont sélectionnés pour la finale régionale du 14 décembre.



Au mois d'octobre, les élèves de maternelle ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » dans notre village.



Association

47 familles



# L'amicale laïque

69 enfants

Gérée par  
12 parents bénévoles

## LA GARDERIE

2 salariées :  
Sylvie et Carine

5100 h de garderie / an

ouvert : 7h30 - 9h et  
16h30 - 18h30

activités sportives  
et manuelles

réalisation des fiches de paies

gestion des incidents

fixation des tarifs

## LA CANTINE

1 salariée :  
Bernadette

6124 repas / an

des repas "maison"  
des produits locaux  
l'éveil des goûts

4 conseils d'administration

paiement des fournisseurs

gestion des salariés : entretiens, visites médicales,...

## LES MANIFESTATIONS

Tous ensemble pour nos enfants

26 Janvier 2025 :

LOTO

Les bénéfices pour financer :

2024 = Voyage scolaire de 5 jours dans le Vercors du CP au CM2  
participation de 60% (125 € / enfant)

Assurance sportive (USEP)

Les sorties pédagogiques

Les cadeaux de Noël

Du matériel pour l'école ...

Dimanche  
de la vogue :

Vente de  
BURGERS

Novembre :

Bourse aux LIVRES  
Vente BOUDINS  
Vente SAUCISSONS

Juin / Juillet :  
Fête de l'école





# LE P'TIT CLEM

*Café associatif de Saint Clément les Places*



## Une année 2024 riche et conviviale

EN 2024, LE P'TIT CLEM A UNE FOIS DE PLUS ÉTÉ AU CŒUR DE LA VIE DE NOTRE VILLAGE, RYTHMANT L'ANNÉE AVEC DES ÉVÉNEMENTS VARIÉS ET FÉDÉRATEURS. QUE CE SOIT LES MARCHÉS DE CRÉATEURS METTANT EN AVANT LES TALENTS LOCAUX, LES CONCERTS – AVEC UNE MENTION SPÉCIALE POUR LE MAGNIFIQUE CONCERT LYRIQUE DANS L'ÉGLISE –, LES SPECTACLES POUR ENFANTS OU ENCORE LE VIDE-GRENIER ET LE BEAUJOLAIS NOUVEAU, CHAQUE RENDEZ-VOUS A CONTRIBUÉ À TISSER DU LIEN ENTRE LES HABITANTS.

PORTÉ PAR DES BÉNÉVOLES PASSIONNÉS, LE P'TIT CLEM EST UN OUTIL CITOYEN OUVERT À TOUTES ET TOUS. CHACUN PEUT CONTRIBUER À SA MANIÈRE, QUE CE SOIT EN DONNANT UN COUP DE MAIN PONCTUEL, EN PARTAGEANT DES IDÉES OU EN REJOIGNANT L'ÉQUIPE.

LE P'TIT CLEM SE PRÉPARE POUR UNE ANNÉE 2025 QUI S'ANNONCE TOUT AUSSI PROMETTEUSE.

## 2024 EN BREF

CAFÉ

EPICERIE

DÉPOT DE PAIN

CONCERTS

SOIRÉES ROCK

JEUX DE SOCIÉTÉ

VIDE GRENIER

ATELIERS TRICOT

SPECTACLES

THÉÂTRE

MARCHÉS DE CRÉATEURS

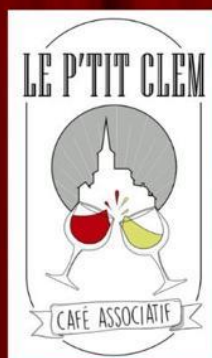
DE FRÉDÉRIC SABROU

# DANGER... PUBLIC

Vont-ils vraiment jouer devant ce public ?

Par la  
**Cie Polymorphe**

Mise en scène  
**François Gaynon**



**Samedi 15 février 2025 • 20h30**  
**Salle du cinéma | Saint-Clément-les-Places**

**Tarif unique | 10€**



# FESTIFURIE'S 2024

C'était OUF !!!

Malgré une météo capricieuse et un match des bleus le vendredi, le festival a tenu toutes ses promesses.

Une belle affluence pour assister à une magnifique soirée concert le vendredi a comblé les 240 bénévoles du festival.

Tout le monde avait travaillé d'arrache pieds, certain depuis plus d'un an !

La décoration était belle, les stands organisés aux petits oignons ! une belle fête gratuite au cœur de nos Monts du Lyonnais !

Le plateau des 14 fanfares du samedi fut l'un des meilleurs jamais proposés !

On en a pris pleins les yeux et les oreilles !!

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvrés à cette réussite, en particulier à la MJ les Dé'Brouillards pour l'organisation de la soupe aux choux et nos agriculteurs pour les bons produits que nous avons servis ainsi que pour les prêts des parkings.



Vivement 2026 !!!





# COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Le Dimanche 17 Novembre, la municipalité a célébré la commémoration du 11 Novembre avec les enfants de l'école et l'Etoile





# VOGUE 2024



La Vogue du village a eu lieu 9-10-11 Août 2024.

Les jeunes de la MJ ont organisé la traditionnelle tournée des brioches auprès des habitants du village suivi d'un weekend festif avec concours de pétanque, bal, soupe aux choux, soirée burger de l'amicale laïque.

La municipalité a offert le feu d'artifice à la suite de la retraite aux flambeaux animée par l'Etoile.





# CYCLO DES MONTS

Plusieurs enfants de la commune ont participé le Samedi 15 Juin 2024 au Cyclo des Monts, qui a traversé notre village dans la matinée.





# Les informations de la CCDML

## **ASSOCIATION LA FABRIK**

*Artisanerie de rencontres culturelles*

La Fabrik agit dans le champ culturel depuis 2016 et sur une quarantaine de communes des Monts du Lyonnais autour de 2 missions :

- Accompagner les associations du territoire et valoriser leur travail à travers différents outils adaptés à leurs besoins (location de matériel technique pour la scène, agenda culturel collaboratif en ligne, formations de bénévoles, événements collectifs...) ;
- Programmer des événements rassembleurs et créateurs de rencontres autour du spectacle vivant, de la création à la diffusion.

En 2024, La Fabrik poursuit son action dynamique au cœur des Monts du Lyonnais avec une programmation artistique riche et variée, qui reflète son engagement pour l'accessibilité culturelle et le soutien aux artistes.

### **ACCOMPAGNEMENT – LA FABRIK CENTRE DE RESSOURCES**

Tout au long de l'année, la Fabrik accompagne les associations et collectivités dans leurs projets culturels :

- Avec un agenda culturel collaboratif en ligne, [www.leKalepin.fr](http://www.leKalepin.fr), sur lequel les organisateurs d'événements inscrivent les événements à venir sur les Monts du Lyonnais. Vous pouvez y découvrir tous les spectacles et événements à côté de chez vous !
- Avec un parc de matériel technique (enceintes, lumières, matériel scénique) à destination des concerts et spectacles professionnels et bénévoles organisés sur le territoire. Ce parc de matériel est le résultat de la mutualisation du matériel de 16 structures du territoire qui permettent le rayonnement culturel du territoire : merci à elles ! En 2023, le matériel a été utilisé lors de plus de 100 événements sur le territoire par 83 associations différentes.
- Avec des résidences d'artistes pour les artistes locaux. Nous mettons à disposition des artistes un espace de travail pour plusieurs jours avec le matériel nécessaire à la création de leur spectacle, avec la complicité des mairies qui nous accueillent. Les artistes repartent avec un spectacle plus abouti et l'occasion de rayonner un peu plus sur le territoire et au-delà. En 2023, nous avons accueilli 11 artistes différents pour 60 jours de résidences. La présentation du travail du Very Big Toubifriexperimental Orchestra à Coise à aussi réuni 253 personnes. Ces résidences sont accessibles à n'importe quel artiste ou compagnie résidente sur le territoire.
- Nous sommes aussi présents tout au long de l'année pour accompagner les artistes qui le souhaitent dans leurs parcours et questionnements professionnels, ou les associations dans l'organisation de leurs événements, comme lors de la Foire des Monts du Lyonnais ou de la Fête du Livre de Chazelles sur Lyon.

### **PROGRAMMATION – LA FABRIK ORGANISATRICE D'ÉVÉNEMENTS**

#### **>> POUR LE JEUNE PUBLIC – UN MOUTON DANS LE CIEL ET SÉANCES SCOLAIRE**

En 2024, nous avons continué de travailler notre action à destination du jeune public (0-18 ans) avec la 5<sup>ème</sup> édition du festival Un Mouton dans le Ciel. Nous avons accueilli 1846 spectateurs et spectatrices à l'occasion de 26 représentations dans 15 villages des Monts du Lyonnais.

Notre travail avec le jeune public se décline aussi avec des programmations sur le temps scolaire : des spectacles pour les enfants des cycles 1,2 & 3 que nous mettons en œuvre pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

## >> POUR TOUT LE MONDE – SPECTACLES ET TEMPS FORTS THÉMATIQUES

Tout au long de l'année, nous proposons des week-end temps-forts autour de thématiques que nous déroulons sur plusieurs jours et qui font écho à des spectacles fort, programmés pour l'occasion. En 2024, nous avons pu proposer :

- Un temps sur les traditions d'ici et d'ailleurs avec le festival La Socane, festival de chants et danse traditionnels qui mettait en avant les cultures du Brésil et d'Occitanie sur la commune de Chazelles sur Lyon du 17 au 19 mai 2024. 3 jours de concerts, stage de danse, chant et percussions qui a affiché complet tout le week-end.
- La première édition du festival d'art de rue "Charivarue" à Chazelles sur Lyon avec 17 représentations de théâtre, cirque, clown, danse et conte durant 3 jours du 24 au 26 mai 2024. Pas moins de 3500 personnes sont venues assister à un spectacle et 80 bénévoles sont venus prêter main forte.
- Un spectacle en déambulation dans les rues de St Symphorien sur Coise le dimanche 16 juin 2024, programmé dans le cadre de la semaine des fiertés. Le collectif Jeanine Machine et son spectacle "Le Pédé" est venue nous raconter les luttes qui ont fait l'histoire de la culture homosexuelles du 20ème siècle, et redonner vie aux pionnièr-es des soulèvements sociaux qui ont construit le mouvement. 180 personnes ont pu profiter de ce spectacle qui s'est déroulé aux Tanneries.
- Le Grand Village #1 de retour à Sainte-Foy-l'Argentière du 28 septembre au 12 octobre 2024 avec 6 soirées concerts sous le Bal Monté de la Fabrik installé au complexe Joseph Vinay, et une multitude d'animations proposées par les associations du territoire.
- Le Grand Village #2 a poursuivi sa route à St-Martin-en-Haut du 18 octobre au 3 novembre 2024 avec 4 soirées concerts sous le Bal Monté de la Fabrik installé au Terrain gris, ainsi que la 3ème édition du festival La Mort & Nous.

Nous avons documenté ces événements lors d'émissions de radio diffusées sur Radio Modul que vous pouvez ré-écouter sur notre site, [www.lafabrik-moly.fr](http://www.lafabrik-moly.fr) !

**On vous donne rendez-vous en 2025, avec toujours autant d'envie de faire vivre notre territoire des Monts du Lyonnais, et notamment plusieurs temps forts :**

- Spectacle Un Océan d'Amour (théâtre visuel et de papier) à partir de 7 ans le 1er février à Maringes
- Spectacle Tant qu'il y aura des brebis (théâtre documentaire sur les tondeurs et tondeuses de brebis) le 20 février à St Martin en Haut
- Spectacle "à la porte" (théâtre) à partir de 8 ans le 26 mars à St Laurent de Chamousset.
- Le festival **Un Mouton dans le Ciel** qui reviendra pour une sixième édition du 19 avril au 4 mai 2025
- La seconde édition de notre festival de rue **Charivarue**, à Chazelles sur Lyon les 24 & 25 mai 2025
- La 4<sup>ème</sup> édition du festival la Socane qui explorera les traditions d'un pays invité à l'automne

Plus d'informations : [info@lafabrik-moly.fr](mailto:info@lafabrik-moly.fr) / 09 82 30 04 54

Suivez-nous sur [www.lafabrik-moly.fr](http://www.lafabrik-moly.fr) et sur Facebook et Instagram @lafabrikmdl





## **SOLIDAIR-AIDANTS Monts Du Lyonnais,**

Association duernoise fondée en janvier 2018 pour répondre aux attentes d'aidants aspirant à sortir de leur isolement, à s'entraider et exprimer collectivement leurs besoins, est fière d'annoncer l'ouverture de la Colocation à Responsabilité Partagée, pour l'accueil de personnes âgées dépendantes en perte d'autonomie.

Quatre premiers résidents ont été accueillis le 3 juin dernier.

La colocation est un habitat « inclusif », alternative à l'accompagnement à domicile lorsque celui n'est plus possible et à l'entrée dans des établissements médico-sociaux.

Il s'agit d'une maison individuelle de 270 m<sup>2</sup>, construite de plain-pied, composée de 8 chambres dont 2 peuvent accueillir un couple. Sont aménagés une grande salle commune avec espace cuisine, un bureau, un cellier et des locaux techniques. Les résidents peuvent également profiter d'une terrasse et d'un jardin.

Ce projet s'inscrit dans une logique de proximité dans le choix des habitants, nous sommes présents dans la vie du village, pour nous permettre aussi d'organiser des activités en complément de celles organisées par les animateurs et les bénévoles de la colocation.

Plus de 5 ans d'efforts sont ainsi concrétisés, grâce aux efforts de membres de l'Association SOLIDAIR-AIDANTS, qui ont conçu la forme du projet, et en ont établi les modalités de gestion, parmi lesquelles est importante la participation active des résidents au fonctionnement au quotidien.

Les tâches quotidiennes (animations, intendance, souci du bien-être des habitants) sont confiées à des salariés extérieurs, avec le soutien et l'implication forte de nombreux bénévoles.

Mener à bien le projet n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreux partenaires : commune de Duerne, CCMDL, Département du Rhône, Deux Fleuves Rhône Habitat (anciennement OPAC du Rhône) propriétaire des locaux et dont l'association est locataire, caisses de retraite, Fondations, ...

Les actions menées depuis l'ouverture pour consolider le fonctionnement permettent d'envisager sereinement l'accueil de nouveaux résidents à partir de l'automne. Quatre places sont disponibles.

### **Contact :**

*Solidair-aidants MDL, 4 rue de la Mairie 69850 Duerne*

*solidairaidantsmdl@gmail.com*

**Tel :** 06 44 78 32 35 **Site :** *solidairaidantsmdl.com*

# TRIONS TOUS NOS DÉCHETS BIODÉGRADABLES !

Le compostage, avec ses alliés naturels tels que l'air, l'eau et les vers de terre, transforme nos bio-déchets en or noir pour nos plantes.

## LE TRI DES BIO-DÉCHETS C'EST



de déchets dans  
les sacs noirs



de déchets compostables  
par an et par personne

## LA CCMDL VOUS AIDE FINANCIÈREMENT POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR

### POUR QUI ?

Les habitants du territoire de la CCMDL

### LE MONTANT DE L'AIDE ?

La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, dans la limite de **60 €** et du budget annuel prévu.

### LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

1. Faites la demande à la CCMDL par mail à [gestion-dechets@cc-mdl.fr](mailto:gestion-dechets@cc-mdl.fr)
2. A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse) accompagnée de votre RIB.



# USAGE DU FEU & BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

## Que dit la réglementation ?



Fumer  
une  
cigarette



Faire  
un  
barbecue



Faire  
un  
feu



Brûler  
des  
végétaux



Brûler  
des  
végétaux

**POUR PRÉSERVER  
NOS FORÊTS**

**L'USAGE DU FEU**

**EST INTERDIT**

**DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE  
DANS ET À PROXIMITÉ  
DES BOIS ET FORÊTS**

**POUR PRÉSERVER LA  
QUALITÉ DE L'AIR**

**LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE**

**EST INTERDIT**

**DURANT TOUTE L'ANNÉE  
SUR L'ENSEMBLE DU  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
*sauf dérogation*

Références réglementaires : arrêtés préfectoraux n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024 et n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024

Document réalisé par la direction départementale des territoires du Rhône - 2024

# USAGE DU FEU & BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

## Principe d'interdiction / Régime dérogatoire

**USAGE DU FEU  
 DANS LES BOIS ET  
 FORÊTS ET À 200 MÈTRES  
 AUTOUR**

**BRÛLAGE À L'AIR LIBRE  
 OU AVEC INCINÉRATEUR  
 DE VÉGÉTAUX COUPÉS  
 OU SUR PIED**

 Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout usager</li> <li>• Propriétaire</li> <li>• Ayant droit</li> <li>• Collectivité</li> <li>• Entreprise</li> <li>• Agriculteur</li> <li>• Forestier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout usager</li> <li>• Propriétaire</li> <li>• Ayant droit</li> <li>• Collectivité</li> <li>• Entreprise</li> <li>• Agriculteur</li> <li>• Forestier</li> </ul>
 Principe d'interdiction cadre général	<p><b>Interdiction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'allumer un feu,</li> <li>• de faire un barbecue</li> <li>• de fumer</li> <li>• de brûler des végétaux</li> </ul> <p><b>du 15/05 au 30/09 inclus.</b></p> <p><i>Arrêté préfectoral n° DDT-2024-A105 du 04/07/2024</i></p>	<p><b>Interdiction permanente en tout lieu</b> de brûler des végétaux coupés ou sur pied, sauf régime dérogatoire.</p> <p><i>Arrêté préfectoral n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024</i></p>
 Régime dérogatoire	<p>Pas de dérogation possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérogation pour <b>raisons sanitaires</b> possible sous conditions <i>Arrêté préfectoral n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024</i></li> <li>• Dérogation pour <b>difficultés d'accès</b> possible sous conditions <i>Arrêté préfectoral n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024</i></li> </ul> <p>Pas de dérogation possible dans les bois et forêts et à 200 mètres autour, du 15/05 au 30/09. <i>Arrêté préfectoral n° DDT-2024-A105 du 04/07/2024</i></p>

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

L'usage du feu  
 dans les bois et forêts  
 et à 200 mètres autour



Le brûlage à l'air  
 libre de végétaux







MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre  
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée  
de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître  
l'évolution  
du cheptel  
apicole



Améliorer  
la santé  
des abeilles



Mobiliser  
des aides  
européennes



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS  
DES MONTS DU LYONNAIS



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS  
DES MONTS DU LYONNAIS  
ASSOCIATIF

**GELF : 70 adhérents – 39 salariés**

**GELF A : 39 adhérents – 24 salariés**

En 2024 le GELF a mené plusieurs actions à destination de différents publics sur le territoire local des Monts du Lyonnais :

- à destination des demandeurs d'emploi ou des personnes en phase de reconversion professionnelle par le biais du Forum de l'Emploi **en septembre 2024 à Saint Denis sur Coise**
- à destination des professionnels, c'est-à-dire des entreprises locales puisque le GELF organise en partenariat avec le CEML des **rencontres d'affaires en soirée**. Cela permet à des entrepreneurs de présenter leur activité sous le format d'un speed meeting à travers un pitch de 2 minutes chacun en tours de tables. Ensuite les échanges se poursuivent autour d'un buffet. Ces rencontres s'adressent à toutes les structures économiques : entreprises, commerces, artisans, services afin de développer leur réseau professionnel et de trouver des clients, prescripteurs, sous-traitants partenaires et futurs fournisseurs...

Vous êtes une entreprise/association/collectivité sur le territoire des Monts du Lyonnais et vous recherchez du personnel à temps partiel ou à temps plein

Vous êtes un particulier et vous recherchez un emploi stable proche de chez vous

Consultez notre site sur : [www.gelf.fr](http://www.gelf.fr) et retrouvez-nous aussi sur [Facebook](https://www.facebook.com/gelf)

GELF/GELF A

35 Place de la République

69590 St Symphorien sur Coise

Contact : Julie BARONNIER

Tél : 09 67 05 93 58

Port : 06 18 95 46 99

[contact@gelf.fr](mailto:contact@gelf.fr) / [gelfasso@gelf.fr](mailto:gelfasso@gelf.fr)





# **LES CONSEILS MUNICIPAUX**

**Petit Rappel** : Les conseils municipaux sont aussi disponibles sur le Site Internet de la commune ou consultables en Mairie.



## **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES**

### **PROCES-VERBAL**

Séance du 21 mai 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Étaient présents** : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mme DEJOIN Florence – Mme CHALANDON Bernadette – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel

**Absents excusés** : Mr BLEIN Gilbert (Pouvoir à Mme DEJOIN Florence) -Mr PETIT Frédéric (Pouvoir à Mr FOL Daniel) – Mme RIVOLLIER Jeanine (Pouvoir à Mme SEVE Odile) –

Mr BLEIN Gabriel (Pouvoir à Mme BLEIN Patricia) – Mr SANCHEZ Sylvain – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

**Absent** : Mr DUPEUBLE Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents  
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024.**

#### **1. SUBVENTION 2024 VERSEE A L'AMICALE LAIQUE - ECHEANCIER**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au budget communal 2024 d'une subvention d'un montant de 10 000 euros à verser sur l'exercice à l'Association l'Amicale Laïque.

Après avoir fait le point avec les membres de l'association, elle précise que cette somme pourrait être versée en deux fois, soit en juin 2024 et en octobre 2024.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le versement de la subvention de 10 000 euros à l'association l'Amicale Laïque en deux fois sur l'exercice 2024 soit en juin 2024 pour la première part (6000€) et en octobre 2024 pour la seconde part (4000€).

#### **2. REAMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE (RD101) ET DEVELOPPEMENT D'UNE CONTINUITÉ PIETONNE EN CŒUR DE BOURG – APPEL A PROJET – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la Grande Rue et développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg (Route Départementale 101). Ce projet s'élève à la somme totale de 348 176.74

euros HT qui correspond à la réalisation des travaux, à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maître d'ouvrage.

L'enjeu pour la commune est de redynamiser la Grande Rue, artère centrale du village permettant de relier les différents espaces de vie. La municipalité doit répondre aux attentes de la population : stationnement, normes PMR, circulation piétonne, aménagement des toilettes publiques....

Elle rappelle la convention cadre conclue entre la commune et le Département du Rhône relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'Agence Technique Départementale du Rhône.

Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de cette opération d'une subvention du Département du Rhône sur l'exercice 2024 dans le cadre de l'appel à projet pour la partie travaux, prestations intellectuelles d'un montant de 293 569.56 euros HT. La partie indiquée dans la note d'opportunité concernant les travaux de stationnement et remplacement du plateau traversant fera l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention du Département du Rhône	88 071.00 € (30%)
Subvention DSIL	117 427.00 € (40%)
Fonds propres	88 071.56 € (30%)

TOTAL 293 569.56 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le projet et le plan de financement proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve le dossier présenté par Madame le Maire concernant le projet de réaménagement de la Grande Rue et développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg (Route Départementale 101).

-Approuve le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel total des travaux et prestations intellectuelles s'élèvent à la somme de 293 569.56 euros HT.

-Précise que cette opération est inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Rhône sur l'exercice 2024 au titre de l'appel à projet d'un montant de 88 071 euros pour la réalisation de cette opération.

### **3- REAMENAGEMENT DE LA RD 101 – MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE HORIZONTALE ET VERTICALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU RHÔNE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la Grande Rue et développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg (Route Départementale 101).

Elle indique qu'il sera mis en place afin de réduire la vitesse dans le village, un ralentisseur de type trapézoïdal et un plateau ralentisseur trapézoïdal avec un passage piéton. La signalétique verticale est également prévue pour annoncer l'installation de ceux-ci. L'enrobé des Places de stationnement sera refait, le marquage au sol sera refait.

L'Agence Technique Départementale du Rhône a communiqué une estimation financière d'un montant de 54 607.18 euros HT pour la réalisation de cette opération comprises les prestations intellectuelles.



Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de cette opération d'une subvention du Département du Rhône au titre des amendes de police sur l'exercice 2024.

Elle propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de Police	43 685.00 €	(80%)
Fonds propres	10 922.18 €	(20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Approuve l'estimation financière établie par l'Agence Technique Départementale du Rhône d'un montant HT de 54 307.18 euros.

-Approuve le plan de financement cité ci-dessus.

-Sollicite le Département du Rhône en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police 2024.

-Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire effectuer l'ensemble des travaux énoncés ci-avant.

#### **4-POURSUITE DU DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 février 2014 ;

Vu la délibération du 4 août 2020 mettant en révision le Plan Local d'Urbanisme et définissant les objectifs et modalités de la concertation ;

Vu la délibération du 12 octobre 2021 engageant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu les modifications apportées au PADD depuis cette date

Vu l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ;

Considérant la procédure de concertation mise en place tout au long de la procédure de PLU ;

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables modifié présenté au débat ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Elle rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision générale du PLU par délibération en date du 4 août 2020.

Les objectifs de la révision définis dans cette délibération sont ainsi repris au sein du projet de territoire, appelé communément le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce PADD a fait l'objet d'un premier débat en conseil municipal en date du 12 octobre 2021.

Madame le Maire rappelle que les études se sont poursuivies avec la réalisation des éléments graphiques et réglementaires qui ont été présentés aux personnes publiques associées ce printemps. Plusieurs remarques ont été faites sur le projet de PLU en cours de révision.

Dans ce contexte, les orientations du PADD débattu en octobre 2021 ont fait l'objet de quelques évolutions. Plusieurs points ont ainsi été repris, dont les principaux sont :

Le classement en zone agricole du hameau de Laprat dans le but d'avoir un PLU révisé compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale des Monts du Lyonnais. C'est un des objectifs principaux de la révision du PLU.

Des compléments sur l'OAP Sud qui sera ouverte à l'urbanisation en deux phases (dont une dès à présent) et non à partir de 2027.

Un ajustement sur la consommation foncière prévue, revue à la baisse pour prendre là aussi en compte, un des objectifs de la révision, à savoir, prendre en compte les différentes lois. La loi Climat et Résilience est mieux prise en compte en réduisant l'objectif de limitation des espaces agricoles, naturels et forestiers à 3 hectares, au maximum sur la durée de vie du PLU.

En matière de concertation, il est rappelé que des documents sont disponibles en mairie comme le Porter à Connaissance de l'État, le PADD et le diagnostic.

Le PADD actualisé remplacera prochainement le projet de PADD actuellement consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Un registre est également présent en mairie pour faire part des observations d'intérêt général sur le projet de territoire. Ce document sera présenté à la population lors d'une réunion de concertation. Ainsi, la concertation se poursuit avec les habitants sur ce projet et le débat sur les orientations du PADD.

Madame le Maire rappelle les principaux objectifs de ce projet de territoire, qui sont dans la poursuite des orientations du précédent PADD et qui le complètent, toujours organisés autour de 3 axes :

**Préserver et dynamiser le bourg de Saint-Clément-les-Places comme véritable lieu de vie pour ses habitants**

- Maintenir les vues depuis et sur le bourg de Saint-Clément-les-Places
- Maintenir les commerces et services de proximité
- Maintenir un niveau d'équipements suffisant
- Pérenniser les activités et créer des emplois
- Attirer de nouveaux habitants
- Offrir un habitat adapté au parcours résidentiel des générations
- Aménager le Bourg de façon fonctionnelle, relier les divers secteurs et préserver des espaces d'aération et de rencontre

**- Valoriser l'identité communale et les paysages ruraux**

- Maintenir la vocation agricole du territoire
- Valoriser la trame verte et bleue comme source d'identité communale
- Valoriser le patrimoine rural
- Mettre en valeur les points de vue
- Permettre une attractivité communale

**Contribuer au développement durable et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**

- Soutenir le développement des commerces-services de proximité, des emplois, des équipements...
- Agir en faveur d'une limitation des déplacements routiers
- Encourager la transition énergétique
- Préserver des espaces verts et boisés
- Agir pour la gestion des eaux pluviales et la qualité de l'eau
- Limiter la consommation d'espace
- Prendre en compte les risques

Madame le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est soumis pour avis et débat au Conseil Municipal, sans qu'aucun vote de sanctionne ces débats. Le Conseil Municipal, ouï cet exposé :

- ☞ **OUVRE le débat** sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- ☞ **CONFIRME** les objectifs principaux définis dans le PADD, à savoir :



- Préserver et dynamiser le bourg de Saint Clément-les-Places comme véritable lieu de vie pour ses habitants
- Valoriser l'identité communale et les paysages ruraux
- Contribuer au développement durable et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

#### **5- PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED DES MONTS DU LYONNAIS – ANNEES 2024/2025/2026**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve la convention établie entre la commune de Saint-Martin-en-Haut et la commune de Saint-Clément-Les-Places relative à l'engagement de la commune à participer financièrement aux frais du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

#### **6- APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES DU CDG69 POUR LA REALISATION DUN PROJET DE MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve la convention établie entre le CDG69 et la commune de Saint-Clément-Les-Places relative à la mise à disposition d'un conseiller en ressources humaines du CDG69 pour la réalisation d'un projet de mise en place du RIFSEEP, dans le cadre d'un atelier RH.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention

#### **7- ADHESION DE LA COMMUNE D EPERCIEUX SAINT-PAUL – APPROBATION DE LA MODIFICATION A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

##### **Pour le Département de la Loire**

**25 Communes :** Bussières, Chatelus, Chevières, Civens, Cottance, ***Epercieux-Saint-Paul***, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par Comité Syndical.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 22 mars 2024 :

- APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.
- PREND ACTE** que l'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.
- SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

## **8- INDEMNISATIONS FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS EN CAS D'UTILISATION DE VEHICULE PERSONNEL LORS DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'indemniser les agents communaux dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel lors des déplacements en mission et notamment lors de formations.

Elle fait part que les indemnités kilométriques correspondent à un montant alloué, par kilomètre, à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service ; ce montant dépend de la puissance fiscale et de la distance parcourue du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Les taux fixés en euros et kilomètres comme suit :

### **Véhicules ne dépassant pas 5 CV**

Jusqu'à 2000 km : 0.32 €

De 2001 à 10 000 km : 0.40 €

Après 10 000 km : 0.23 €

### **Véhicules de 6 et 7 CV**

Jusqu'à 2000 km : .0.41 €

De 2001 à 10 000 km : 0.51 €

Après 10 000 km : 0.30 €

### **Véhicules d'au moins 8 CV**

Jusqu'à 2000 km : 0.45 €

De 2001 à 10 000 km : 0.55 €

Après 10 000 km : 0.32 €

Madame le Maire indique également la possibilité d'indemniser les frais d'utilisation des parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives. Elle invite l'Assemblée à délibérer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

- Décide d'indemniser les agents communaux dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel lors des déplacements en mission et notamment lors de formations.
- Retient le barème précisé ci-dessus pour l'exercice 2024.
- Décide d'indemniser les frais d'utilisation des parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Est informé du dépôt d'autorisations d'urbanisme depuis la dernière séance du Conseil Municipal

### **Compte-rendu des commissions municipales :**

- Compte-rendu formulé par Odile SEVE : La commission « Village » et des bénévoles ont procédé à la plantation des fleurs le 13. Mai. Les bénévoles sont remerciés pour avoir apporté leur aide et ainsi embellir le village. Des plantations complémentaires seront réalisées à l'automne. Certains points du village ont été désherbés.

### **Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :**

36 -ème AG Réseau Entraide Solidarité : Très bonne activité 2023 avec un résultat positif intéressant. 30 bénévoles assurent les permanences.

Projet de développement d'une maison d'habitat pour l'hébergement d'urgence.

Commission tourisme : Étude de nouveaux itinéraires pour les parcours VTT



Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement de l'auberge. Le planning est respecté par les entreprises. Une mise à disposition de la salle de restaurant est demandée par la Fanfare l'Etoile à l'occasion de la manifestation « Les Festifurie's.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Il est effectué des travaux de réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface (nids de poules). La plaque vibrante a été mise à disposition gracieusement par l'Entreprise ROUX de Chambost-Longessaigne.

Questions diverses :

-Examine la demande de l'association ELM MOTORSPORT qui souhaite organiser des séances d'essais sportives sur la commune. Un rendez-vous sera pris prochainement avec les membres de l'association pour échanger et ainsi pouvoir émettre un avis lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

-Il est rappelé le passage sur St-Clément-Les-Places du cyclo des Monts le samedi 15 juin. Des élus assureront la sécurité lors de ce passage.

-L'association « Peuple Solidaire » sollicite un rendez-vous pour exposer un projet au sujet de la plantation d'arbres à St-Clément et plus particulièrement au Centre des MNA.

-Il est rappelé l'Assemblée Générale « extraordinaire » de l'association l'Amicale Laïque le lundi 10 juin 2024. L'avenir des services de la garderie et de la cantine sera débattu et pourrait devenir à la charge de la commune s'il n'y a pas assez de parents d'élèves qui s'investissent dans ce nouveau conseil d'administration.

-Madame Florence DEJOIN et Monsieur Sylvain SANCHEZ ont été désignés comme délégués à la commission SCOT de la CCMDL.

-Monsieur Frédéric PETIT a été nommé correspondant du SDMIS.

-Décide de ne pas inscrire la commune dans la démarche du nouveau dispositif PENAP /PAEN (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) proposé par la CCMDL.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,

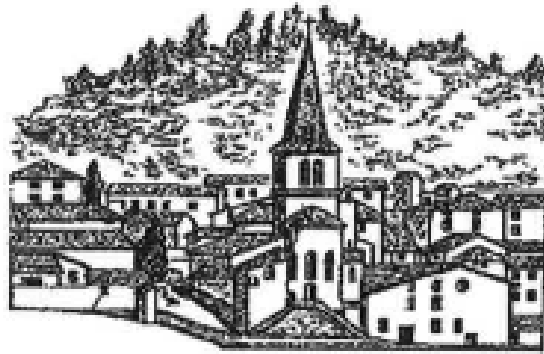
Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN





## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

### PROCES-VERBAL

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Étaient présents :** Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert -  
Mme DEJOIN Florence –Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine - Mme  
CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE  
Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel

**Absent excusé :** M. Philippe DUPEUBLE

**Absente :** Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Formant la majorité des membres en exercice.

**Approuve à l'unanimité des membres présents  
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2024.**

**1. Approbation de la convention de mise à disposition d'arceaux à vélos de la CCMDL**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition d'arceaux à vélos à conclure entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition d'arceaux vélos à conclure entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de Saint-Clément-Les-Places
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à opération.

**2. Approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur.**

Madame le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.



Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau s'est faite dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention a été prolongé par avenant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Elle rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Elle informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Le Conseil municipal,

Ouïe m'exposé de Madame le Maire

Vu le projet de renouvellement de la convention,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES – Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- 2) Autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention.

### **3- Mission d'études et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation avenant N° 1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 04 août 2020 numéro 04082020 02 portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et définition des objectifs et modalités de la concertation.

Lors de la planification de l'étude, 16 réunions d'étude et une réunion publique étaient prévues. A ce jour, le nombre prévu n'est pas suffisant au vu du travail à réaliser pour cette mission.

Le cabinet Bureau d'Etudes REALITES propose un modificatif au contrat par la prise en compte de 10 réunions supplémentaires au prix unitaire de 490 euros HT. Le montant total serait de 4900 euros HT. Sur les 10 réunions prévues dans cet avenant, 5 ont déjà été réalisées. Les cinq autres seront facturées après chaque réunion réalisée.

Madame le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

- Approuve l'avenant numéro un proposant un modificatif au contrat par la prise en compte de 10 réunions supplémentaires au prix unitaire de 490 euros HT.
- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**Voirie CCMDL :**

Le Conseil Municipal est informé du montant total des travaux de réfection du chemin des Alouettes, du chemin du Paron et du chemin des Myrtilles à réaliser en partenariat avec la CCMDL. Un point reste à voir concernant des travaux d'installation par ENEDIS d'un poste électrique à proximité du chemin des Myrtilles. La validation définitive se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### Elections législatives :

L'Assemblée fixe les permanences du bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024.

#### Urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis la dernière séance du 21 mai 2024.

#### Compte-rendu des commissions municipales :

##### - Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Une réunion de la commission « Solidarités Actives » s'est tenue à GREZIEU-LE-MARCHE le 25 mai 2024.

##### Les points suivants ont été abordés :

Réseau Entraide Solidarité : Le réseau existe depuis 1988 à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Il est géré par 30 bénévoles et une salariée à mi-temps. Plusieurs activités permettent à l'association de vivre.

##### Emploi – Insertion :

Jardin d'avenir : Même si l'activité a été positive, l'association reste en difficulté. Le CA a été renouvelé. Une nouvelle organisation est proposée par la nouvelle directrice. L'amélioration des locaux est à prévoir.

La ressourcerie : L'activité fonctionne très bien. Les salariés sont en augmentation. Les résultats financiers sont excellents en raison d'une augmentation conséquente de l'activité.

Les jobs d'été : Volonté d'encourager les structures privées et publiques à tendre la main aux jeunes dès 16 ans pour leur offrir une opportunité d'emploi estivale.

Une charte de l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap scolarisés dans les MFR est en cours de construction et est portée par le site de SAINT-LAURENT.

Réforme France Travail : Le paysage de l'insertion est en pleine reconstruction avec l'arrivée de France Travail et ses nouvelles pratiques et directives autour de l'emploi.

##### Santé - Activités physiques adaptées :

Soutien de la collectivité à la labellisation d'une Maison Sport Santé

Séances activités physiques adaptées pour les personnes en parcours oncologiques

##### CTPS Monts du Lyonnais :

Parcours maintien à domicile

Parcours insuffisance cardiaque (en construction)

##### Octobre Rose :

Soutien possible du CTPS

##### Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Notre village a accueilli le cyclo les Monts le samedi 15 juin 2024 avec la participation de quelques enfants de notre village. Une réunion des bénévoles des Festivités a eu lieu le jeudi 13 juin afin d'affiner l'organisation du 5 et 6 juillet 2024.

##### Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Les travaux d'aménagement de l'auberge s'achèvent. Un bloc porte d'accès aux toilettes PMR ne ferme pas. Des travaux complémentaires seront demandés à l'Entreprise DUPUIS.

-Suite au vote, un avis défavorable est émis pour la mise à disposition gratuite d'une pièce de l'ancienne bibliothèque municipale. Une réflexion sera menée avec la direction de l'école pour trouver une solution à la rentrée.

-Suite au projet de réfection de la RD 101, il est proposé la dissimulation des réseaux dans la Rue Centrale et dans l'Impasse du Cinéma. Une visite des lieux concernés a été faite avec un représentant du SYDER. Une estimation financière des travaux doit être adressée prochainement.



-Une rencontre a eu lieu en Mairie avec Madame Charlotte CREPON, Sous-Préfète du Rhône le 29 mai pour connaître la commune. Les futurs projets ont été présentés. Ils pourraient faire l'objet d'attribution de subventions de la part de l'Etat.

-Il est donné lecture d'un courrier adressé par le Département du Rhône concernant le dispositif 1ères pages. Cette année, un nouvel album de naissance est offert à tous les enfants nés ou adoptés en 2023 dans le département.

-L'entreprise CHAZALET PREVENTION INCENDIE a procédé aux contrôles des extincteurs des bâtiments communaux. Il reviendra ultérieurement pour vérifier les équipements incendie à l'auberge.

-Le 10 juin a eu lieu l'assemblée générale extraordinaire de l'amicale laïque qui avait pour enjeu l'avenir de la gestion de la cantine et la garderie péri-scolaire. Des membres du bureau, démissionnaires, devaient trouver leurs remplaçants. Grâce à quelques parents volontaires, l'amicale laïque a pu à nouveau compter 12 membres. La continuité de la gestion des garderie/cantine est donc maintenue par l'association.

-Le 11 juin s'est déroulé le conseil d'école. Un bilan des actions pédagogiques de l'année scolaire 2023/2024 et un bilan financier des sorties scolaires et activités culturelles ont été présentés.

67 élèves sont attendus à la rentrée scolaire de 2024. La répartition sera la suivante : 17 élèves en TPS/PS/MS/GS, 26 élèves en CP/CE1/CE2 et 24 élèves en CM1/CM2.

Plusieurs actions pédagogiques sont prévues pour la rentrée 2024

Des demandes de travaux divers sont demandés à la commune. Des remerciements sont adressés à la municipalité.

-Il est donné lecture à l'Assemblée du rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

-Il est donné lecture du courrier adressé par une administrée au sujet de l'abattage sanitaire des deux chênes situés en haut du chemin du Lavoir (compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2024). Un débat s'en est suivi.


Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu : mardi 10 septembre – mardi 08 octobre – mardi 12 novembre et mardi 10 décembre.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

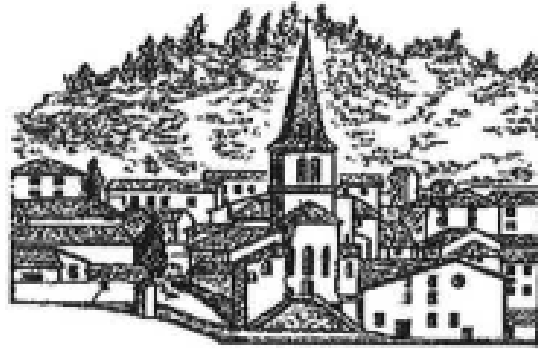
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,

La secrétaire,

  
Patricia BLEIN

  
Florence DEJOIN



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

### PROCES-VERBAL

Séance du 23 juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Étaient présents** : Mme BLEIN Patricia — Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine — Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe - Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mme Emilie TAGLIAZUCCHI

**Absent excusé** : Mme CHALANDON Bernadette (Pouvoir à Gabriel BLEIN) – Mr BERGER Maxime - Mr FOL Daniel (Pouvoir à Gilbert BLEIN)

**Absent** : Mr COLLOMB Denis

Formant la majorité des membres en exercice.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents  
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2024.**

#### **1- Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain Lieu-dit « Le Roussiau »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges entre la municipalité et Monsieur GUILLARME Jérôme au sujet de la proposition de vendre à la commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AL N° 161 d'une contenance de 34 ca, issue d'une parcelle anciennement cadastrée section AL N° 23 d'une contenance de 29 a 06 ca (établissement d'un plan de division le 22 février 2024 par la SCP TOINON- PIGEON, géomètres-experts).

Cette proposition à la commune pourrait permettre la création d'une aire de contournement et faciliter l'accès d'une maison d'habitation à proximité.

Il appartient au Conseil Municipal de se positionner sur le principe de cette acquisition.

Il est à noter que les frais de notaire seront supportés en intégralité par Messieurs GUILLARME Jérôme et VAIR Sébastien et qu'il conviendrait d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte se rapportant à cette opération, en l'étude notariale choisie par le vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AL N° 161 d'une contenance de 34 ca, issue d'une parcelle anciennement cadastrée section AL N° 23 d'une contenance de 29 a 06 ca appartenant à Monsieur GUILLARME Jérôme demeurant « 28, Impasse du Pré Vert » à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET (Rhône) ;

- Approuve l'intégration de cette parcelle au domaine public communal ;
- Précise que les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par Monsieur GUILLARME Jérôme et Monsieur VAIR Sébastien ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte se rapportant à cette opération auprès de Maître MALIGEAY, Notaire du vendeur dont l'étude est située à TASSIN-LA-DEMI-LUNE ;
- Précise que Maître ABELLARD, Notaire à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET représentera la commune lors de la conclusion de cette affaire.

## **2- Auberge - Signature du bail commercial et du bail de licence IV – Fixation des loyers -**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération numéro 08112022 01 ayant comme objet l'acquisition du dernier commerce du village, le local de l'auberge.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation de l'auberge et notamment l'aménagement des toilettes PMR. L'auberge est située au « 243, Grande Rue » à SAINT-CLEMENT-LES-PLACES.

Elle rappelle que Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE ont été retenus pour la location de ce local commercial avec la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES.

Madame le Maire donne lecture du projet de bail commercial et du projet de bail de licence.

Elle précise à l'Assemblée qu'il y a donc lieu de fixer le tarif de location de ce local et le tarif de location de la licence 4.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail commercial et le bail de licence.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Accepte d'établir le bail commercial à partir du 16 septembre 2024 pour une durée de 9 années entre la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES et la future société en cours d'immatriculation dont les représentants seront Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE.
- Précise que le loyer mensuel à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2024 sera de 500 euros HT.
- Accepte d'établir un bail de licence IV de débit de boisson pour la même durée que le bail commercial et moyennant une redevance mensuelle de 50 euros NET.
- Dit que les frais d'actes notariés seront partagés à hauteur de moitié entre le bailleur et les locataires.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail commercial et le bail de licence IV auprès de Maître Guillaume ABELLARD, Notaire à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.
- Précise que la présente délibération sera soumise au visa de Monsieur le Préfet.

## **3- Approbation de partenariat 2024 – Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat pour l'exercice 2024 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Elle invite l'assemblée à délibérer

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat pour l'exercice 2024 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.



- S'engage à régler la somme de 249.75 euros à la CCMDL.

4- Madame le Maire fait part à Assemblée de l'estimation financière remise par le SYDER au sujet de la dissimulation des réseaux de la Grande Rue. Dans le cadre de son opération de requalification du Centre Bourg, la commune souhaite dissimuler certaines portées aériennes de la Grande Rue. Cet enfouissement portera sur la suppression des fils de basse tension, d'éclairage public et des réseaux de télécommunications. Le réseau Orange cuivre et fibre sera au maximum enfoui. Un avis favorable est émis par l'Assemblée.

5- Madame le Maire donne lecture du rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes suite à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Se poursuit un débat en Conseil Municipal.

6- Est avisé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Compte-rendu des commissions municipales :

- Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Un groupe de travail concernant le covoiturage solidaire s'est réuni le 28 juin au Parc Eco Habitat :

L'ordre du jour portait sur :

- Le retour sur les animations et les inscriptions : 2 stands ont été tenus sur le marché de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET et également sur CHAMBOST-LONGESSAIGNE . Au total 37 personnes inscrites à ce jour.
- La validation des documents de fonctionnement : Un flyer pourrait être en Mairie et lors des animations.
- La ligne téléphonique : Elle sera dédiée à recueillir les offres et les demandes de trajet, à renseigner les usagers ou mettre en lien passagers et conducteurs.
- La place et le rôle des structures sociales du territoire : Concernant les inscriptions, il semble nécessaire qu'elles puissent se faire en Mairie. Une proposition est faite de désigner un élu référent par commune, issu du CCAS. Un certain nombre de structures sont à inclure. Leurs rôles précis restent à définir.
- La communication et l'animation : Les animations devraient reprendre à la rentrée de septembre avec les forums des associations.

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Le village a accueilli le cyclo des monts le samedi 15 juin avec la participation de quelques élèves de l'école du village .Les Festifurries ont illuminé notre village le Week-end du 5 et 6 juillet 2024 avec une décoration magnifique autour du thème « Malice au Pays des coulisses », des bénévoles à la hauteur de l'évènement et un grand merci au groupe de la Fanfare toujours aussi investi et prêt à faire vivre cet évènement bien au-delà de notre territoire.

Compte-rendu formulé par Sylvain SANCHEZ :

La fête de l'école organisée par l'Amicale Laïque le 29 juin s'est bien déroulée.

Un dommage à la salle d'animation sur une porte des toilettes a été signalé par l'Amicale Laïque.

Une déclaration de sinistre sera déposée auprès des compagnies d'assurances respectives et un devis de réparation sera demandé.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Une réunion de la commission déchets s'est tenue le 10 juillet.

Les sujets suivants ont été abordés :

Mise à jour du règlement de la redevance « ordures ménagères » : il est décidé de

simplifier le règlement, prendre en compte des situations non traitées et réajuster la contribution de certains acteurs. Après débat entre les membres présents, un certain nombre d'éléments sont validés.

Commande des sacs poubelles en 2025 : La consultation pour renouveler l'accord cadre est clôturée. 5 entreprises ont candidaté. Maintien des quantités de sacs noirs et jaunes. Pour le secteur 1, une proposition de choisir des sacs ou des cabas.

Point déchetteries : le changement de tarification des professionnels en déchetteries prévu au 1<sup>er</sup> juillet a dû être reporté au 09 septembre. Des réunions publiques étaient dédiées.

Déchets résiduels : Il est évoqué les pistes de gestion de ceux-ci selon deux temps – Entre 2025 et 2030 : Une rencontre a été organisée pour discuter de la poursuite du partenariat actuel au sujet du traitement des sacs noirs.

A partir de 2030 : 3 pistes ont été étudiées pour valoriser ces déchets. Le positionnement des EPCI est attendu pour fin d'année 2024 pour une mise en œuvre en 2026.

Centre de tri de Firminy : Réception officielle de l'installation en juin 2024.

### Questions diverses :

-Un point est fait sur le montant des travaux d'aménagement des toilettes PMR réalisés à l'auberge et des subventions perçues du Département du Rhône.

-Les travaux de voirie réalisés en partenariat avec la CCMDL sur l'exercice 2024 sont validés définitivement. Sont retenus : Le Chemin du Paron – Le Chemin des Alouettes et le Chemin des Myrtilles.

-L'ancien composteur situé « Rue de la Bise » devenu trop vétuste, sera enlevé et remplacé par l'agent technique.

-Le grillage de clôture de la station d'épuration a été refait par l'entreprise Vincent CASSAGNES, mandatée par la CCMDL.

-Une réflexion est engagée sur l'enlèvement des bacs à ordures ménagères et tri sélectif situés lieu-dit « Trêve Milan » suite à des dépôts conséquents de déchets par une population autre que celle de la commune.

-Une rencontre a eu lieu en Mairie avec Marie Gabriel GAYNON, présidente de l'association « Foyer rural » au sujet des cours de Yoga. Il est rappelé que des cours ont déjà lieu à la salle d'animation pour les adultes tous les mercredis de 8H45 à 9H45.

Il y a actuellement une douzaine d'adhérents, le coût de la séance est fixé à 10 euros. Une

nouvelle demande est faite au sujet de la mise en place de cours de yoga pour les enfants les mardis de 17H à 18H dans la salle miroir à partir du 15 septembre. Un avis favorable est émis.

-Monsieur Maxime KLEIN, commerçant ambulant, propose ses pizzas au feu de bois depuis

le 10 juillet sur la place des Potiers tous les mercredis en début de soirée.

-L'association Solidair-Aidants adresse ses remerciements pour la subvention attribuée par le CCAS en 2024.

-La manifestation les Festifurie's a été une réussite malgré un temps maussade le samedi Après-midi. Bon retour de tous les participants.

L'association des jeunes LES DEBROUILLARDS organisera la vogue annuelle du 09 au 12 août inclus. Forains et animations seront présents tout au long du week-end.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,  
Patricia BLEIN



La secrétaire,  
Florence DEJOIN





## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

### PROCES-VERBAL

Séance du 10 septembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert –  
Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme  
CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE  
Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel -

Absents excusés : Mr DUPEUBLE Philippe – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Formant la majorité des membres en exercice.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2024.

#### **1- Signature du bail commercial et du bail de licence IV – Fixation des loyers - ANNULATION DELIBERATION DU 23 JUILLET 2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération numéro 23072024 02 portant sur l'acceptation d'établir un bail commercial entre la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES et la future société en cours d'immatriculation dont les représentants seront Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE, la fixation du loyer mensuel, l'acceptation d'établir un bail de licence IV de débit de boisson et la fixation de sa redevance mensuelle.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que cette délibération doit être annulée car la commune n'était pas en possession à la date de la délibération de l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis)

Elle indique également que le loyer mensuel doit être rectifié.

Madame le Maire donne lecture du nouveau projet de bail commercial et du projet de bail de licence IV.

Elle précise à l'Assemblée qu'il y a donc lieu de fixer le tarif de location de ce local et le tarif de location de la licence 4.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail commercial et le bail de licence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,



Accepte d'établir le bail commercial à partir du 23 septembre 2024 (sauf retard excessif de la commission RDI) pour une durée de 9 années entre la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES et la société L'AIL EN CH'MISE représentée par Monsieur Paolo POTIER, Président et Madame Sarah GRANGE, Directeur Général.

Les locaux de l'auberge seront mis à disposition gracieusement à la Société L'AIL EN CH'MISE du 23 septembre au 14 octobre 2024. La société devra à compter de cette date fournir à la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES une attestation d'assurance multirisques.

Précise que le loyer mensuel à compter du 15 octobre 2024 sera de 500 euros.

Accepte d'établir un bail de licence IV de débit de boisson pour la même durée que le bail commercial et moyennant une redevance mensuelle de 50 euros à partir du 15 octobre 2024.

Dit que les frais d'actes notariés seront partagés à hauteur de moitié entre le bailleur et les locataires.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le bail commercial et le bail de licence IV auprès de Maître Guillaume ABELLARD, Notaire à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

Précise que la présente délibération sera soumise au visa de Monsieur le Préfet.

## **2- Vente du matériel et du mobilier de l'auberge à la société l'Ail en Ch'mise**

Madame le Maire rappelle qu'il a été convenu avec les représentants de la société « L'ail en Ch'mise,, Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE que le contenu de l'auberge (matériel et mobilier), leur soit vendu lors de la prise des lieux, soit le 23 septembre 2024.

Madame le Maire donne lecture du mobilier et matériel et précise qu'il sera vendu en l'état. Elle précise que l'ensemble pourrait être vendu pour la somme de 8 000 euros.

Madame le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

### **LE CONSEIL MUNIICIPAL**

Après en avoir délibéré,

- Approuve la liste du matériel et mobilier de l'auberge à vendre à la Société l'ail en ch'mise, représentée par Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE.
- Précise que le matériel et mobilier sera vendu en l'état pour la somme de 8 000 euros.

## **3- Décisions modificatives 2024 – Budget principal et budget Lotissement**

Adopte la décision modificative sur le budget principal 2024 comme suit :

### **Dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 042 Article 675 + 21 311.20 euros
- Chapitre 042 Article 6761 + 53 090.84 euros

### **Recettes de fonctionnement :**

- Chapitre 77 Article 7756 + 74 402.04 euros

- Approuve la décision modificative sur le budget lotissement 2024 comme suit :

### **Dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 011 Article 6015 + 74 402.04 euros

### **Recettes de fonctionnement :**

- |   |                                    |               |                   |
|---|------------------------------------|---------------|-------------------|
| - | Chapitre 042                       | Article 71355 | + 74 402.04 euros |
|   | <u>Dépenses d'investissement :</u> |               |                   |
| - | Chapitre 040                       | Article 3555  | + 74 402.04 euros |
|   | <u>Recettes d'investissement :</u> |               |                   |
| - | Chapitre 16                        | Article 1641  | +74 402.04 euros  |

4- **Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique**

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités, Assistante sociale du personnel, Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes, Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités, Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, décide :

*Vu le CGFP,*

*Vu le CGCT,*

*Vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion,*

*Vu la délibération n° 121021 04 en date du 12 octobre 2021 d'adhésion à la convention unique du cdg69, Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que la commune entend poursuivre,*

*Considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,*

Article 1 : de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

5- **Approbation de la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention établie entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de Saint-Clément-Les-Places définissant les conditions administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de voirie sur la commune pour l'exercice 2024.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la commune conclue entre la CCMDL et la commune de Saint-Clément-Les-Places et notamment les conditions administratives et financières pour l'exercice 2024 suite au dépassement de l'enveloppe allouée par la CCMDL.

#### **Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales**

##### **-Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :**

L'entreprise LACASSAGNE a démarré les travaux de réfection des voies communales « Chemin des Alouettes » - « Chemin des Myrtilles » et « Chemin du Paron » le 09 septembre.

L'axe changé au printemps sur l'épaveuse a de nouveau cédé. La réparation est en cours.

##### **-Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN :**

La fête de l'élevage a eu lieu les 07 et 08 septembre. La fête de l'agriculture a pour objectif de promouvoir la diversité de production du territoire rhodanien.

Il est fait part de la situation de la fièvre catarrhale sur le territoire

##### **-Compte-rendu formulé par Pascale GEY :**

Le dimanche 13 octobre à partir de 14H30 à la bibliothèque municipale aura lieu la dédicace du livre « Partout où nous irons » par l'auteur Frédéric BLANC. Une balade historique guidée dans le village est prévue ainsi qu'une exposition de photos anciennes du village.

##### **-Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT et Sylvain SANCHEZ :**

L'Assemblée générale de l'Amicale Laïque a eu lieu le 09 septembre. Les effectifs à l'école s'élèvent à 68 élèves répartis comme suit : 17 maternelles – 26 CP – CE1-CE2 et 25 CM1/CM2.

##### **Questions diverses :**

-Les travaux de l'auberge sont achevés depuis le 18 juillet 2024. Les différents diagnostics ont été réalisés. Les blocs de secours ont été installés par l'entreprise VERNAY de CHAMBOST-LONGESSAIGNE.

-La commune s'est inscrite dans la démarche performancielle sur l'exercice 2024 avec le SYDER. L'entreprise sous-traitante EIFFAGE ENERGIE va procéder au remplacement de 100 luminaires. La commune réalisera une économie énergétique suite au passage en LED

-Le logement situé au-dessus de l'école sera libéré le 01<sup>er</sup> novembre prochain. Une annonce sera déposée sur le bon coin afin de le mettre à nouveau en location. Une délibération sera prise en octobre afin de réviser les loyers de l'appartement et du garage.

-Un échange a lieu au sujet de la réintégration de l'entreprise BEZON et FILS dans le garage initialement loué au « 10, Chemin du Lavoir » à l'issue des travaux de l'auberge (utilisation d'une superficie d'environ 15 mètres carrés pour la création de toilettes PMR pour l'auberge). A l'unanimité, il est décidé le maintien du loyer malgré la réduction de la superficie du local.

-Il est précisé que les études de réfection de la RD 101 sont en cours. Le dossier de demande de subvention sera examiné par le Département du Rhône en octobre.

-La randonnée cycliste des Monts du Lyonnais intitulée VTT ROUTE aura lieu le 29 septembre prochain. Un circuit passera sur la commune.

Lors de la réunion du Conseil Municipal d'avril, la commune avait acté l'abattage de deux chênes situés le long d'une voie communale sise « Chemin du Lavoir ».

Suite à cette décision, Madame le Maire a rencontré des administrés ayant formulé leurs désaccords.

Suite à cet échange, la commune s'est rapprochée du service juridique du Centre de Gestion du Rhône quant à la nouvelle réglementation sur la coupe des arbres alignés le long d'une voie communale.



Le service a précisé que la commune est tenue de déclarer le projet d'abattage au Préfet du Département en intégrant dans la déclaration tous les éléments prouvant que l'abattage est rendu nécessaire pour des raisons sanitaires et de sécurité.

Il est notamment obligatoire de fournir une étude phytosanitaire et de présenter les mesures de compensation de l'abattage des deux arbres en question.

Une demande a été faite au service de l'ONF pour obtenir de plus amples renseignements et notamment obtenir les coordonnées d'un expert pour procéder au contrôle desdits arbres et juger de leur état de santé. Cette analyse aura un coût pour notre collectivité.

La cérémonie du 11 novembre est fixée au dimanche 17 novembre. Dépôt de gerbe au monument aux Morts et vin d'honneur offert par la municipalité à la salle d'animation et culturelle à l'issue de la cérémonie.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 23 novembre à la salle d'animation et culturelle.

La cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au dimanche 05 janvier 2025.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN





## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

### PROCES-VERBAL

Séance du 08 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 01<sup>er</sup> octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

**Étaient présents :** Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr FOL Daniel-

**Absents excusés :** Mme CHALANDON Bernadette (POUVOIR à Mr BLEIN Gilbert) – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BERGER Maxime

**Absente :** Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Formant la majorité des membres en exercice.

Approuvé à l'unanimité des membres présents  
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2024.

#### **1- REVISION LOYER + CHARGES APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE SIS « 133, CHEMIN DU LAVOIR » et GARAGE SIS « CHEMIN DU LAVOIR »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la libération du garage sis « Chemin du Lavoir » au 15 septembre 2024 et la libération du logement situé au-dessus de l'école sis « 133, Chemin du Lavoir » le 01<sup>er</sup> novembre 2024.

Madame le Maire propose suite à la libération du logement au-dessus de l'école et du garage « Chemin du Lavoir » de revoir les tarifs de location.

Elle propose de fixer le montant du loyer de l'appartement à 540 euros, les charges restant à 120 euros soit un loyer mensuel de 660 euros.

Elle propose de fixer le montant du loyer du garage sis « Chemin du Lavoir » à 52 euros.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide à l'unanimité des membres présents de fixer le loyer mensuel de l'appartement sis « 133, Chemin du Lavoir » à 540 euros et les charges à 120 euros soit un loyer mensuel de 660 euros.
- Décide à l'unanimité des membres présents de fixer le loyer mensuel du garage sis « Chemin du Lavoir » à 52 euros.

#### **2- ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL ET CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRE PAR LE CDG69**

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon,
- que la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES a demandé au cdg69 de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,
- que les conditions proposées à la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES à l'issue de cette consultation sont satisfaisantes, que le cdg69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes ; qu'il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30,

Vu le Code des assurances,

Vu l'article 26 alinéa 5 encore en vigueur de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du cdg69 n°2024-07 du 12 février 2024 relative à la passation d'accords-cadres en vue de la souscription de contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Vu la délibération du cdg69 n°2024-27 du 24 juin 2024 fixant le montant des frais de gestion pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2028, et approuvant le projet de convention relative à la gestion administrative des dossiers de sinistres découlant du contrat d'assurance groupe relatif à la couverture des risques statutaires,

Vu la délibération du cdg69 n°2024-26 du 24 juin 2024 relative à la mise en œuvre du contrat-cadre d'assurance groupe 2025-2028,

Décide :

**Article 1 :** d'approuver les taux des prestations négociés pour la commune de SAINT-CLEMENT-PLACES par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

**Article 2 :** d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :

Désignation des risques assurés	Formule de franchise par arrêt	Taux
<input checked="" type="checkbox"/> Tous les risques Décès + Congé pour invalidité temporaire imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique	<input checked="" type="checkbox"/> 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable*	7,80%
	<input type="checkbox"/> 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ou temps	7,55%



sans lien avec un arrêt préalable + temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable*	
	<input type="checkbox"/> 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable*	<b>6,94%</b>
	<input type="checkbox"/> 30 jours consécutifs par arrêt pour l'ensemble des indemnités journalières sauf la maternité	<b>5,93%</b>
<input type="checkbox"/> Tous les risques sauf la maladie ordinaire : Décès + Congé pour invalidité temporaire imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	<input type="checkbox"/> Sans franchise	<b>5,12%</b>
	<input type="checkbox"/> 30 jours consécutifs par arrêt pour l'ensemble des indemnités journalières sauf la maternité	<b>4,11%</b>

La franchise appliquée en maladie ordinaire est définitivement acquise lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.

Le taux de cotisation s'élève à **7.80 %**

L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants :

- Traitement brut indiciaire (TBI)
- Les primes et indemnités, sous la forme d'un pourcentage du TBI: **2.%** (entre 0.01% et 100%)
- Une partie des charges patronales, sous la forme d'un pourcentage du TBI: **30 %** (entre 10% et 60%).

**Article 3 :** d'autoriser l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

**Article 4 :** approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

Contrat CNRACL	Collectivités < 30 agents
Formules (agents CNRACL)	Collectivités affiliées
Tous risques	<b>0,30%</b>
Tous risques sauf maladie ordinaire (MO)	0,26%

Les pourcentages de frais de gestion sont les suivants :

### **Gestion agents CNRACL : 0.30%**

Les assiettes de cotisation sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

**Article 5 :** inscrit les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

### **3- ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG69 POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » ET APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE, AINSI QUE DE SES MODALITES DE VERSEMENT**

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Le cdg69 a déjà conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1er janvier 2020. Elle prendra fin le 31 décembre 2025. Les textes en vigueur prévoient que les collectivités et établissements publics déjà adhérents peuvent poursuivre leur participation dans les mêmes conditions jusqu'au terme de la convention actuelle.

Cependant certains employeurs, notamment parmi les plus petits, ne disposent pas de système de participation à ce jour. C'est pourquoi le cdg69 a mené des négociations avec son partenaire MNT pour offrir aux employeurs ne disposant pas de convention une solution afin de répondre à leur obligation au 1er janvier 2025. A la suite, un avenant au contrat entre ces deux partenaires a été signé pour permettre aux collectivités concernées d'intégrer la convention de participation prévoyance en cours pour sa dernière année d'exécution, à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord de la MNT.

Cet avenant exceptionnel est circonscrit dans le temps et a pu être proposé à la suite d'une étude d'impact démontrant que, compte tenu de sa durée et du nombre de collectivités concernées, il ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.

Le cdg69 proposera un nouveau dispositif de financement de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2026 dont la consultation sera lancée courant 2024.

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

Vu l'article L 827-7 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du cdg69 n°2024-06 du 12 février 2024 relative à l'avenant exceptionnel d'un an à la convention de participation prévoyance

Vu l'accord favorable de la MNT,

Vu la convention d'adhésion au dispositif de protection sociale complémentaire annexée,

Vu l'avenant à la convention de participation annexée à la présente délibération conclue entre, d'une part, le cdg69 et, d'autre part, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour le risque « prévoyance »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation en prévoyance pour ses agents,

**Article 1 :** d'approuver la convention d'adhésion en prévoyance qui lie la collectivité ou établissement et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et qui accueille, à titre dérogatoire, les collectivités et établissements publics qui ne disposent pas de convention de participation en cours sur la dernière année d'exécution de la convention, et après accord de la MNT

**Article 2 :** d'adhérer à la convention de participation portée par le cdg69 :

**pour le risque « prévoyance »**

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 4 :** de fixer le montant de la participation financière de la commune à 7 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

**Article 5 :** de verser la participation financière fixée à l'article 4 :

**aux** agents titulaires et stagiaires de la commune , en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci , travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

**aux** agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du cdg69 pour le risque « prévoyance ».

**Article 6 :** de dire que la participation visée à l'article 4 est versée mensuellement directement aux agents

**Article 7 :** de choisir, pour le risque « prévoyance » :

**Le niveau d'option suivant :**

Option 1 : incapacité de travail : Indemnités journalières

ou

Option 2 : incapacité de travail : Indemnités journalières et invalidité permanente : rente mensuelle

ET

**Le niveau d'indemnisation suivant :**

**Soit**  Niveau 1 : maintien à 95% de la rémunération indiciaire nette (sur la base d'assiette TBI + NBI) pendant la période de demi traitement pour maladie (pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat).

**Soit**  Niveau 2 : maintien à 95% de la rémunération indiciaire nette (sur la base d'assiette TBI + NBI + RI) pendant la période de demi traitement pour maladie (pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat) et 47,50% du montant du régime indemnitaire.

**Soit**  Niveau 3 : maintien à 95% de la rémunération indiciaire nette (sur la base d'assiette TBI + NBI + RI) pendant la période de demi traitement pour maladie (pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat) et 95% du montant du régime indemnitaire

**Article 8 :** d'approuver le taux de cotisation fixé à 1.74 % pour le risque prévoyance.

**Article 9 :** De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**4- ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D ELECTRICITE ET DES SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Elle ajoute que la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 a organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.



Pour les clients éligibles aux TRV, la loi n°2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement a ouvert de nouveau aux TRV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les PDL en segment C2 et C4 >36 kVA.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés jointe en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER).

Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Entendu cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

#### **5- RENOUELEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrivée à échéance le 21 décembre 2024 de la convention de partenariat avec La Poste.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'Association des Maires des France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible ;
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12H ;
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir de 1 euro réalisé ;
- Un outil de formation à distance plus accessible est mis en place ;
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée.

La convention reste éligible à une indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, un dépassement de cette rémunération est possible si l'activité dépasse le montant forfaitaire. Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter les termes de la convention pour la gestion d'un point de contact, la poste agence communale pour une durée de 9 ans.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

#### **6- APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES A CONCLURE AVEC L'ETA DES BLES D'OR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Clément-les-Places envisage de faire appel à une entreprise de travaux agricoles pour assurer le déneigement de certains secteurs de la commune.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à mettre en place sur la commune de Saint-Clément-les-Places pour le déneigement des voies communales.

Elle précise que la rémunération des prestations assurées par l'entreprise de travaux agricoles se ferait sur la base de 60 euros HT par heure d'intervention.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents la convention de déneigement et précise que la rémunération des prestations assurées par l'entreprise de travaux agricoles se fera sur la base de 60 euros HT par heure d'intervention.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de déneigement ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

### **7- Le Conseil Municipal est informé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis la dernière séance.**

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

#### **-Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :**

Une réunion de la commission « Solidarités actives » a eu lieu à Saint-Symphorien-sur-Coise le 04 septembre 2024, les points suivants ont été abordés :

#### Partie de séance avec la commission Urbanisme – Habitat – Transport :

Politique de l'habitat : logements et hébergements d'urgence

Transport et service de mobilité : Contribution au lancement d'une étude d'un service de transport à la demande à l'échelle de l'établissement public SYTRAL Mobilités

#### Partie de séance spécifique à la commission :

Mobilité : Echanges sur le projet Territoire Inclusion Mobilité Sobriété

Solidarités : Associations d'aide à domicile : subventions 2024

Information à partager aux aidants retraités

Santé : Labellisation d'une maison Sport Santé

#### **-Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :**

Les saules pleureurs situés vers le foyer rural et celui à proximité du parking des Fontaines ont été élagués par la Société VERTIGE VEGETAL.

Les travaux de voirie en partenariat avec la CCMDL ont été réalisés.

L'entreprise ROUX de Chambost-Longessaigne a achevé les travaux engagés aux abords du garage de l'auberge.

#### **-Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :**

L'assemblée générale du Ptit'Clem sur l'année civile 2023 a eu lieu le 28 septembre 2024.

AG pour modification statutaire. En 2023, 10 manifestations et 390 adhérents à jour de cotisation.

Le bilan financier dégage un bénéfice de 1 191 euros. Les recettes s'élèvent à 53 445 euros dont 12 483 euros correspondent aux recettes du festival de la FABRIK.

Bonne activité des bénévoles qui perdurent dans le temps pour tenir les permanences et association qui anime abondamment le village par tous ces événements.

L'assemblée générale de KDANSE a eu lieu le 04 octobre 2024. 163 danseurs répartis en 20 groupes. Hausse du nombre de danseurs et ouverture de nouvelles activités depuis septembre 2024.

KDANSE propose 2 week-ends de galas avec la voltige et modern jazz.

Au niveau financier, une recette pour un montant de 54 319 euros et un bénéfice de 4 851 euros.

Avec des cotisations d'adhérents abordables, l'association permet à tous de pratiquer ces activités.

**-Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN :**

Le 21 décembre 2024 aura lieu une manifestation intitulée « Agri Light Tour – nos campagnes s'illuminent » organisée par les agriculteurs des communes de Saint-Laurent-de-Chamousset, Haute-Rivoire, les Halles et Saint-Clément-Les-Places.

Le départ du défilé de tracteurs débutera à 15H de Saint-Laurent-de-Chamousset pour se rendre vers 19H sur notre commune où une escale se fera avec la proposition de vin chaud et crêpes. Les tracteurs se dirigeront ensuite sur Chambost-Longessaigne et la soirée s'achèvera à la salle d'animation par un repas.

**Questions diverses :**

-La commune a signé le bail commercial avec la SAS l'Ail en Ch'mise le 25 septembre 2024. L'ouverture effective du restaurant est fixée au 05 novembre 2024.

Le bail de location de la licence 4 a été signé entre les deux parties le 08 octobre 2024.

-Une réunion en présence de l'assistant à maître d'ouvrage du Département du Rhône est prévue le 30 octobre 2024 afin d'analyser les candidatures de maîtrise d'œuvre reçues pour l'aménagement de la Grande Rue et du développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg.

-L'entreprise BEZON ET FILS réintègrera le garage sis « 10, Chemin du Lavoir » à partir du 01<sup>er</sup> novembre 2024. Le loyer est fixé à compter de cette date à 75 euros.

-L'association KDANSE remercie la municipalité pour le versement d'une subvention de 1 000 euros et son soutien par le prêt de la salle d'animation et culturelle.

-La société EIFFAGE ENERGIE est chargée actuellement sur la commune de remplacer 100 luminaires suite à l'inscription de la commune à la démarche performancielle lancée par le SYDER.

-Une réunion le 04 novembre avec un conseiller en organisation service carrières du Centre de Gestion du Rhône permettra de finaliser le projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP au 01<sup>er</sup> février 2025.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

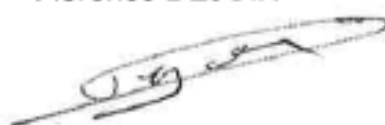
Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN





# AGENDA

## Décembre :

**Sam 14 : Cinéma**

17 h - Flow le chat qui n'avait plus peur de l'eau  
20 h 30 - L'amour Ouf

**Sam 21 : Agri Light Tour** organisé par les JA : 18h

## Janvier :

**Dim 5 : Vœux du Maire** à la salle d'animation : 11h

**Ven 10 : Distribution des Sacs Poubelles** de 14h à 19h

**Sam 18 : Distribution des Sacs Poubelles** de 9h à 12h

**Dim 26 : Loto de l'Amicale Laïque**

## Février :

**Sam 8 : Vente de Tartiflette** organisé par la Classe en 5 sur la place du village : 10h

**Sam 15 : Théâtre « Danger...Public »** à la salle de cinéma : 20h30

## Mars :

**Dim 2 : Concours de Belote** à la salle d'animation, organisé par la Chasse Communale : 14h

<p style="text-align: center;"><b>MAIRIE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>04 /74/26/35/11</b></p> <p><a href="mailto:mairie@saintclementlesplaces.fr">mairie@saintclementlesplaces.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>AGENCE POSTALE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>04/74/72/85/42</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>BIBLIOTHEQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>04/74/70/63/38</b></p>
<p><u>Permanence du Maire :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur rendez-vous</b></p> <p><u>Secrétariat :</u></p> <p>Tél : 04/74/26/35/11</p> <p>Lundi de 9h à 12h</p> <p>Mardi de 16h à 18h</p> <p>Jeudi de 10h à 12h</p> <p>Vendredi de 16h à 19h</p>	<p style="text-align: center;"><u>Lundi :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 13h00 à 14h30</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Mardi</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 13h00 à 14h30</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Jeudi</u></p> <p style="text-align: center;"><b>11h à 12h et de 13h30 à 14h30</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Vendredi :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 11h à 12h et de 13h30 à 14h30</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Samedi :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 10h à 11h</b></p>	<p style="text-align: center;"><u>Mardi :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 16h30 à 19h</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Mercredi :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 16h30 à 18h</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Vendredi</u></p> <p style="text-align: center;"><b>De 16h30 à 18h</b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:biblio.stclement@laposte.net">biblio.stclement@laposte.net</a></p>

<p><b>NAISSANCES:</b></p>	
<p>Né le 17 août 2024</p> <p>Né le 26 août 2024</p> <p>Né le 16 septembre 2024</p>	<p>Gabin GIRARD</p> <p>Noé PAVET</p> <p>Tom LELIEVRE</p>
<p><b>MARIAGE:</b></p>	
<p>Le 29 juin 2024</p>	<p>Vincent ROUSSEL et Justine BEAUDOING</p>
<p><b>DECES:</b></p>	
<p>Décédée le 15 juin 2024</p>	<p>BROUILLY Joséphine</p>